

Paris, le 25 novembre 2020

Communiqué de presse

Le Défenseur des droits présent au Salon des Maires et des Collectivités Locales digital

Pour la 6^{ème} année consécutive, le Défenseur des droits participe au Salon des Maires et des Collectivités territoriales, du mardi 24 au jeudi 26 novembre 2020. Dans un format digital en raison de la crise sanitaire, cette édition offrira la possibilité aux élus locaux d'échanger avec les juristes de l'Institution, et d'y affirmer son engagement auprès des territoires.

Avec sa présence en ligne sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales, le Défenseur des droits vise à faire toujours mieux connaître et comprendre son rôle aux élus locaux et la grande diversité des sujets qui peuvent les concerner. L'Institution est en effet soucieuse de se situer au plus près des maires pour favoriser l'égal accès aux droits pour toutes et tous sur l'ensemble des territoires. Les élus et gestionnaires locaux pourront ainsi solliciter des rendez-vous avec les juristes, afin d'échanger avec eux en visioconférence sur la [plateforme digitale de l'évènement](#) du 24 au 26 novembre inclus.

Ces rencontres constituent l'occasion de présenter les actions menées par le Défenseur des droits en faveur de la défense des personnes victimes d'atteintes aux droits, mais également de la promotion de l'égalité et de l'accès au droit dans les collectivités territoriales. L'accompagnement local de l'institution se traduit notamment par la publication de nombreux outils et de guides pratiques au service à la fois des usagers, des équipes municipales et des agents publics employés par les collectivités. Elle met par exemple à disposition des fiches pratiques pour agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale, publie des rapports concernant la relations des usagers avec les services publics, sur la collecte des déchets ou l'accès à la cantine scolaire. Le Salon représente ainsi l'occasion d'expliquer l'application pratique de ces outils de sensibilisation pour nos publics locaux.

Aux côtés des maires, l'institution rappelle que son action et son engagement en faveur des droits et libertés de chacun, sont d'autant plus impératifs en cette période de crise sanitaire. Ainsi, les 525 délégués du Défenseur des droits continuent chaque jour à accomplir leur mission en traitant les réclamations dont ils sont saisis, dans 874 points d'accueil en métropole comme en Outre-mer.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

Victor Manciet
Attaché de presse régions et réseau territorial
victor.manciet@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 72 / Port. : 06 46 76 23 38